

La formation d'assistant de service social

La formation d'assistant de service social permet aux apprenants de développer des compétences pour devenir des travailleurs sociaux spécialistes de l'intervention sociale, individuelle ou collective, en vue d'améliorer par une approche globale et d'accompagnement social les conditions de vie des personnes et des familles.

1 Les principes de la formation

La formation conduisant au diplôme d'État d'assistant de service social se déroule en alternance : elle articule formation théorique et formation pratique à partir d'un référentiel fonctions/activités. Ce référentiel présente 5 fonctions associées à des activités qui s'exercent selon des repères éthiques et déontologiques garantissant la qualité de l'intervention.

A | Accueil et écoute des personnes

L'assistant de service social accueille les personnes. Centré sur la demande des personnes, il utilise des techniques d'entretien spécifiques pour recueillir leurs attentes et leurs besoins et comprendre la situation. En instaurant un cadre confidentiel à l'accueil des personnes, il crée une relation de confiance pour favoriser leur expression.

➔ Activités de la fonction

- Accueillir les personnes dans le respect de la confidentialité.
- Instaurer une relation de confiance avec la personne.
- Recueillir l'expression des personnes en utilisant des techniques d'entretien.
- Analyser les demandes des personnes pour comprendre la situation.

B | Évaluation, conseil et orientation

L'assistant de service social évalue les attentes et les besoins des personnes pour identifier les réponses adaptées à leur situation et à leurs capacités d'agir. Il dispense les informations et les conseils nécessaires pour une évolution positive des situations. Il propose des relais lorsque les situations le justifient.

➔ Activités de la fonction

- Évaluer la situation des personnes en tenant compte de leurs potentialités et de leur environnement.
- Informer les personnes sur leurs droits et les dispositifs ou services adaptés à leur situation.
- Conseiller les personnes sur les actions ou démarches à entreprendre pour améliorer leur situation.
- Orienter les personnes vers les interlocuteurs ou les services appropriés.

C | Accompagnement social individuel

L'assistant de service social construit avec les personnes un projet d'accompagnement social s'inscrivant dans la durée et visant à favoriser leur autonomie. Dans ses propositions, il prend en compte les potentialités des personnes et celles de leur entourage, ainsi que les moyens d'intervention des diverses institutions. Il recherche l'adhésion des personnes pour la mobilisation des ressources à disposition. Tout au long de l'accompagnement, il évalue avec les personnes l'évolution de leur situation pour ajuster les actions engagées. Dans l'intérêt des personnes et dans le respect du droit et de la réglementation en vigueur, il transmet des éléments d'information relatifs à la situation et nécessaires au déroulement de l'accompagnement.

➔ Activités de la fonction

- Apporter un soutien en mobilisant les ressources propres de la personne et celles de son environnement.
- Élaborer avec la personne un plan d'actions pour mener l'accompagnement social individuel.
- Mobiliser les réseaux de partenaires appropriés.

- Assurer un rôle d'interface entre les personnes et les acteurs concernés par les situations.
- Mettre en œuvre le plan d'actions en évaluant en continu avec la personne l'évolution de sa situation.
- Ajuster avec la personne le plan d'actions.
- Communiquer et transmettre les informations strictement nécessaires à l'évolution de la situation.

D | Accompagnement social collectif

L'assistant de service social impulse des projets et soutient des initiatives collectives en faveur des personnes souhaitant s'inscrire dans une dynamique de partage autour de préoccupations communes. Il réalise un diagnostic partagé avec les personnes ou les partenaires pour définir le projet et mobilise différentes méthodologies d'intervention collective en les adaptant au contexte des situations rencontrées et aux territoires. L'accompagnement social collectif vise à la promotion et à l'autonomie des personnes dans leur environnement et sur leur territoire.

↻ Activités de la fonction

- Élaborer avec les personnes les projets d'accompagnement social collectif.
- Mettre en œuvre avec les personnes les projets d'accompagnement social collectif en les évaluant en continu.
- Mobiliser les ressources des personnes.
- Mobiliser les réseaux de partenaires appropriés sur le territoire.
- Assurer le lien entre les personnes et les acteurs concernés par les situations.
- Ajuster les projets d'accompagnement social collectif avec les personnes.
- Communiquer et informer sur les projets d'accompagnement social collectif.

E | Conseil au développement des politiques sociales et territoriales

L'assistant de service social propose son expertise à partir de ses connaissances des problématiques sociales, des politiques sociales et territoriales et de leur application. Il est force de propositions auprès des instances locales afin de développer des actions spécifiques et innovantes liées à son domaine d'intervention. Il s'appuie sur un réseau pluriprofessionnel et pluridisciplinaire pour élaborer ses contributions.

↻ Activités de la fonction

- Mettre en place une démarche de veille professionnelle documentaire législative et réglementaire en matière de problématiques sociales et de politiques publiques.
- Contribuer à la réalisation de diagnostics sociaux au niveau d'une institution ou d'un territoire.
- Apporter un appui spécifique à l'intervention de divers partenaires ou des professionnels du champ éducatif, social ou médico-social.

2 La formation théorique

La formation est dispensée en 3 ans pour une durée totale de 3 530 heures. Elle est composée de 1 740 heures de formation théorique et de 1 820 heures de formation pratique (52 semaines). Le référentiel de formation est constitué de quatre Domaines de Formation (DF), traversés par l'unité de formation « initiation à la méthode de recherche » recouvrant les contenus suivants :

- les étapes de la démarche de recherche (question de départ, problématique, hypothèses de recherche, choix du terrain et de la méthodologie, retranscription des matériaux, analyse de contenu) ;
- enquête de terrain et techniques de recueil des données (entretiens, observations, questionnaire, etc.) ;
- techniques de recherches bibliographiques ;

- analyse des situations en s'appuyant sur un cadre théorique et des concepts ;
- réflexivité sur la démarche de recherche et auto-analyse de sa pratique et de sa place de professionnel.

A | DF1 - Intervention professionnelle en travail social (650 heures)

Le contenu de formation porte principalement sur la découverte des champs d'intervention de l'ASS (accès aux droits, la prévention, la médiation, etc.), les processus de développement de la personne, les phénomènes de groupe, la relation d'aide, ...

B | DF2 - Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social (574 heures)

Dans ce DF, il s'agit notamment d'identifier les grandes questions sociales et leurs évolutions mais également d'élaborer une démarche réflexive autour des représentations sociales à travers une approche des normes et de l'interculturalité. Il s'agit enfin de s'approprier des savoirs permettant d'élaborer une connaissance des publics et des territoires.

C | DF3 - Communication professionnelle en travail social (248 heures)

Il s'agit ici d'acquérir des connaissances sur les dynamiques de groupe, des compétences d'analyse de ces dynamiques et des outils de communication professionnelle. Il s'agira de s'approprier les théories de la communication, de travailler autour des écrits professionnels, des instances de réunion mais également de s'approprier une langue vivante étrangère afin d'être en mesure de communiquer dans un cadre professionnel.

D | DF4 – Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux (268 heures)

Le DF4 propose d'acquérir des connaissances qui permettront à l'ASS de favoriser la compréhension de son cadre de travail, l'inscription de son activité au sein d'un réseau et de partenariats, d'acquérir une connaissance sur les politiques sociales et des outils pour analyser le territoire dans lequel il exerce.

3 La formation pratique

La formation pratique se déroule sur 52 semaines, soit 1 820 heures, réparties en trois périodes. La première période est d'une durée de 8 semaines ; les deuxième et troisième périodes sont d'une durée de 44 semaines et peuvent se dérouler sur deux ou trois sites qualifiants. Ces deux séquences de stage portent de façon équivalente sur l'accompagnement individuel et l'intervention sociale d'intérêt collectif.